

A LIRE

dans ce numéro :

Abus criants	p. 2
La semaine	p. 2
Un syndicat	p. 3
L'Assurance	p. 4
News Digest	p. 4



VOL. XXIX — No 38

Montréal, 9 octobre 1953

Pour l'avenir de la foi, rien ne serait plus pernicieux qu'une société chrétienne se dressant dans une attitude de combat contre le mouvement des travailleurs ou les conquêtes de la technique, alors que la mission du christianisme est de chercher à les spiritualiser, à leur donner des lettres de noblesse en les amenant à se subordonner à la Cause suprême, Dieu, notre Créateur et notre Père.

DANIEL ROPS

Le Bureau a décidé...

Le Bureau confédéral de la CTCC a tenu sa première réunion de l'année 1953-54 à Montréal en fin de semaine dernière. L'agenda de l'assemblée était très chargé et plusieurs décisions importantes ont été prises.

Service juridique

Me Théodore Lespérance, conseiller juridique de la CTCC, qui occupait depuis quelques années les bureaux de notre mouvement à Montréal, retournera à son étude légale. Me Lespérance demeure toutefois conseiller juridique de la CTCC.

Service des recherches

Le poste de directeur de service des recherches créé à notre dernier congrès, sera offert à Me Marius Bergeron, qui est au service de la CTCC comme conseiller technique depuis 1946.

Nouveau conseiller technique

Le bureau confédéral a décidé de retenir les services d'un nouveau conseiller technique dans la personne de Me Pierre Vadeboncoeur. Me Vadeboncoeur sera attaché à nos bureaux de Montréal. Depuis quelques années, Me Vadeboncoeur a travaillé régulièrement pour nos syndicats affiliés.

Comité du logement

Le bureau confédéral a désigné comme membres de son comité du logement les mêmes personnes qui occupaient ces fonctions l'année dernière, soit les confrères Fernand Bourret, Roch Tremblay, Léopold Turcotte et Roland Thibodeau.

Comité de finances

Le bureau confédéral a également formé son comité de finances qui sera composé pour la prochaine année des confrères Roméo Ethier, Horace Laverdura, L.-P. Boily et Fernand Lavergne.

Grèves de Beauharnois et de Crabtree

Après un exposé du confrère Philippe Lessard, président de la Fédération nationale de la Pulpe et du Papier, le Bureau confédéral a décidé d'approuver la grève présentement en cours à Beauharnois et à Crabtree et à accorder son appui total à ces deux groupes d'employés de la compagnie Howard Smith.

Service d'organisation

Le bureau confédéral a longuement étudié le problème de l'organisation au sein de la CTCC. A l'issue des délibérations, il a été décidé de former une équipe permanente d'organiseurs qui travaillera à la fondation de nouveaux syndicats dans la région métropolitaine.

D'autre part, le bureau confédéral a demandé au directeur du Service d'organisation, le confrère René Harmegnies, de poursuivre une enquête auprès des conseils centraux et des fédérations dans le but de connaître leurs besoins concernant l'organisation de nouvelles unités syndicales et la consolidation des unités existantes.

Protestation contre l'emprisonnement du Cardinal Wyszynski

Le bureau confédéral a décidé de demander au gouvernement fédéral de protester contre l'emprisonnement de Son Eminence le cardinal Wyszynski, primat de l'Eglise de Pologne et contre la persécution dont sont victimes actuellement les catholiques de ce pays.

ARVIDA

\$300,000 dollars aux caisses populaires

— Encouragement à l'épargne ouvrière —

Les officiers du Syndicat d'Aluminium d'Arvida continuent leur travail d'éducation, en vue de promouvoir l'épargne et l'économie dans nos foyers ouvriers. On sait qu'à cette fin, le Syndicat avait déjà, il y a deux semaines, réuni les épouses de ses membres à Saint-Jacques d'Arvida, pour les inviter à déposer à leurs Caisses populaires locales, le montant reçu comme rétroactivité sur le salaire de leurs époux. Une courte enquête menée dans quatre Caisses populaires, révèle que ce travail d'éducation a porté fruit. En effet, depuis ce temps, dans quatre Caisses populaires couvertes par la juridiction du Syndicat, deux cents nouveaux sociétaires se sont inscrits et plus de trois cent mille dollars (\$300,000) ont été déposés.

Encouragés par de tels résultats, les officiers du Syndicat ont résolu de donner suite à un projet qu'ils avaient lancé, lors de la première assemblée des dames. Il s'agissait en effet de fonder, dans chaque localité où résident leurs membres, une sorte de ligue de consommatrices, dont les buts se sont maintenant précisés et qu'on peut lire au début de la constitution de cet organisme. Les voici en résumé :

- 1.- Promouvoir chez ses membres la coopération sous toutes ses formes;
- 2.- Obtenir, par des ententes avec les commerçants, des prix plus avantageux;
- 3.- Favoriser l'achat chez nous, lorsque les prix sont égaux, par des qualités et des quantités égales;
- 4.- Encourager ses membres à la tenue d'un budget familial;
- 5.- Fonder, s'il y a lieu, des organismes pour procurer à meilleur marché à leurs membres,

des biens de consommation et des services;

- 6.- Obtenir un meilleur standard de vie pour ses membres, en préservant les gains ouvriers contre des hausses injustifiées de prix;
- 7.- Protéger ses membres contre l'exploitation commerciale et financière;
- 8.- Faire connaître publiquement les noms des commerçants qui acceptent de collaborer avec le Syndicat.

C'était là le but qui réunissait, près de trois cent dames à Jonquière et Kénogami, au cours de la semaine dernière. Les bases de l'organisation sont maintenant jetées, puisque dans les deux localités en question, un nombre considérable se sont déjà inscrites en payant leur cotisation et ont fait l'élection de comités provisoires, qui ont pour mission de compléter l'organisation.

Voici les noms des dames qui, sur proposition de l'assemblée, ont accepté de faire partie des comités provisoires :

POUR JONQUIERE

Mme Elie Lessard, présidente; Mme René Boucher, secrétaire; Mme Arthur Allaire, trésorière; Mmes Jos. Marcotte, Conrad Gilbert, Gloria Coulombe et Albert Gagnon, comme directrices.

POUR KENOGAMI

Mme Henri Gravel, présidente; Mme Camille Lapointe, secrétaire; Mme William Bourgeois, trésorière; Mmes Jos. Hormidas Poirier, Adju-tor Lapointe, Médéric Boily, Jean Bourdages et Noël Couillard, comme directrices.

A ces deux assemblées qui ont eu lieu, l'une à Jonquière et l'autre à Kénogami, MM. Adrien Plourde et Philippe Girard, respectivement président du Syndicat des Employés de l'Aluminium et organisateur de la CTCC, ont adressé la parole. M. l'abbé Philippe Bergeron était aussi présent à l'assemblée de Jonquière.

Le Syndicat projete de tenir de telles assemblées dans tous les centres couverts par sa juridiction, notamment à Chicoutimi, Sainte-Anne, St-Jean-Eudes, Arvida, car l'intérêt qu'ont porté au projet les dames de Jonquière et de Kénogami encouragent vivement les officiers à le poursuivre résolument.

AU FONDS DE DEFENSE



A l'occasion de la récente réunion du Bureau confédéral, à Montréal, notre photographe a réuni, pour la photo ci-haut, les trois administrateurs-régisseurs du Fonds de Défense de la C.T.C.C. Des gens qui auront une rude besogne : de gauche à droite, Ivan Legault, organisateurs au Conseil central de Montréal, Emile Hébert, trésorier du Conseil central de Shawinigan, et Adélarde Mainguy, de Québec.

A SHERBROOKE

Abus criants

Rappelons tout d'abord que le Code scolaire donne aux commissions scolaires le pouvoir absolu de congédier les membres de leur personnel enseignant sans être obligé de donner quelque raison que ce soit.

Se prévalant de ce privilège arbitraire, la Commission scolaire de Sherbrooke donnait avis à ses 123 institutrices et institutrices, avant le 1er juin dernier, que leur engagement prenait fin avec l'année scolaire. C'est donc dire qu'à la fermeture des classes, les 123 instituteurs et institutrices de Sherbrooke se trouvaient sans emploi et cela, jusqu'à la bonne volonté des commissaires de Sherbrooke.

Il est vrai que les institutrices et institutrices font tous partie du syndicat professionnel des instituteurs et institutrices de Sherbrooke. Mais quand la convention collective prend fin le 30 juin de chaque année et qu'à cette date, tous les instituteurs et institutrices ont reçu leur avis de congédiement, la force syndicale est dérisoire et les commissaires d'école de Sherbrooke s'en moquent comme de leur première chemise.

En voici la preuve :
Le 11 août 1953, 60 instituteurs et institutrices de Sher-

brooke comptant 5 années et plus de service, n'avaient pas encore été réengagés pendant que se poursuivaient les négociations. Finalement, le 20 août, avait lieu la dernière séance des négociations : ce soir-là, les commissaires d'école mirent en demeure les négociateurs du syndicat des instituteurs et institutrices de signer leur convention de travail, sinon 21 institutrices comptant 5 années et plus de service ne seraient pas réengagées. Le comité de négociation eut 15 minutes pour réfléchir et signer. Au bout de 15 minutes, les négociateurs, le couteau sur la gorge, signèrent la convention collective au goût de la Commission scolaire : résultat, les institutrices de Sherbrooke gagnent moins durant la première année d'enseignement que l'humble employée qui travaille dans les hôpitaux de Sherbrooke, à laver la vaisselle ou faire le ménage.

D'autre part, pour le même travail, soit disons l'enseignement d'une classe de 2e année dans une même école, l'instituteur célibataire reçoit \$2,800 par année pendant que l'institutrice qui fait exactement le même travail ne reçoit que \$1,200, soit une différence de \$1,600 par année.

A KENOGAMI

CONGRES REGIONAL

Encouragé par le succès remporté l'an dernier, lors de la tenue du premier congrès régional des Syndicats de notre diocèse, le Conseil régional Saguenay-Lac-St-Jean a décidé de renouveler l'initiative cette année par la tenue d'un deuxième congrès. Pour cette fois, il

se tiendra dans la ville de Kénogami, les 17 et 18 octobre prochains. Tous les officiers de nos syndicats sont donc cordialement invités à participer aux assises de leur congrès régional annuel. Voici, pour leur information, l'horaire et le programme de la journée :

SAMEDI le 17 octobre, de 7 à 11 heures p.m., inscription des délégués à la salle des Syndicats nationaux de Jonquières;

DIMANCHE le 18 octobre, à 8 heures a.m., l'inscription se continue à la salle des délibérations de l'Hôtel de ville de Kénogami;

DIMANCHE, à 8 h. 30 a.m., messe à l'église Ste-Famille de Kénogami. — Sermon de circonstance par l'abbé Philippe Bergeron, aumônier diocésain des Syndicats;

10 heures a.m., première séance du congrès dans la salle des délibérations de l'Hôtel de ville de Kénogami. — Rapport des activités de l'année par M. P.-J. Martel, secrétaire du Conseil régional. — Discussion du rapport.

MIDI, 12 heures: **DINER LIBRE**.
2 heures p.m. : Deuxième séance du congrès. — Rapport du congrès de la CTCC par M. Roch Tremblay, vice-président du Conseil régional. — Discussion du rapport par l'assemblée;

4 heures : Questions diverses. — Organisation et éducation. — Discussion libre sous la direction de M. Roland Martel, président du Collège du Travail;

5 heures p.m. : Directives et mot d'ordre du représentant de la CTCC;

5 h. 30 p.m. : Souper libre. — Réception des invités d'honneur;

PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



LA C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

Siège social 38, rue Caron, Québec, P. Q.



Achète bien qui achète chez

Dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS, président

TELEPHONE

Plateau 5151

MONTREAL
865 est, rue Ste-Catherine

DANS LE M

BUREAU FEDERAL DE LA METALLURGIE



La Fédération de la Métallurgie, qui venait au premier rang des progrès en effectifs, pour l'année syndicale écoulée, ne veut pas perdre son avance. Le bureau fédéral, réuni à Montréal récemment, a fait une mise au point de son action avant d'entreprendre une nouvelle année. Mais ce n'est pas une étoile que regardent les délégués, le regard tourné vers le ciel; c'est tout simplement... la tête de Fernand Jolicoeur, en train de leur donner un cours. Quand on connaît la taille du directeur de l'éducation, on ne s'étonne pas qu'ils aient le cou cassé...

LA SEMAINE

8 heures p.m. : Assemblée générale de tous les délégués avec leurs épouses, à la grande salle de l'Hôtel de ville de Kénogami. — Causerie par M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC. — Cette assemblée est ouverte à tous les ouvriers ainsi qu'à leurs épouses;

9 heures p.m. : Directive de l'aumônier diocésain, M. l'abbé Philippe Bergeron;

9 h. 30 p.m. : **PARTIE RECREATIVE**.

11 heures p.m. : Clôture du congrès.

QUEBEC

Gantiers

Le Syndicat national des Gantiers d'East Broughton vient de procéder à ses élections annuelles avec les résultats suivants : président, Julien Breton; vice-présidente, Monique Chabot; secrétaire, Rita Poulin; secrétaire-financier, Louis-Aimé Dodier; trésorière, Jeanne-Mance Roux; sentinelle, Jean-Marc Bolduc.

RIVIERE-DU-LOUP

Le Syndicat des Employés de Rivière-du-Loup (Services) a élu pour l'année qui vient l'exécutif suivant : président, Rosaire Corbin; vice-président, Pierrette Pelletier; secrétaire-correspondante, Juliette Chrétien; trésorier, Henri Savard; directeur, Albert Guérette.

Chantiers Lauzon

A son assemblée régulière du 23 septembre 1953, le syndicat a attribué un prix de présence, donnant suite à une recommandation de l'exécutif.

Le tirage du prix de présence se fait parmi les membres du syndicat, le nom chanceux doit être présent pour y avoir droit.

Trois noms ont été appelés à gagner, M. René Langlois, 18, rue Fagot, Bienville, M. Paul Lapointe, 5, rue Jodoin, Lauzon.

Ces deux membres n'étaient pas présents, le choix se fait pour un troisième, M. J.-Baptiste Gingras, 28, rue Ste-Marie, Lauzon, fut l'heureux gagnant étant donné qu'il était présent à l'assemblée.

SHERBROOKE

Papier

Le Syndicat de la Pulpe et du Papier de Bromptonville vient

d'élire à sa direction les officiers suivants : président, Lionel Vallières; vice-président, Hervé Beaudette; secrétaire-archiviste, Hervé Houde; secrétaire-trésorier, Maurice Emond.

Convention

ASBESTOS

L'exécutif du Syndicat ainsi que le Comité des Relations industrielles se sont réunis à plusieurs reprises déjà pour l'étude des amendements à la convention de 1954. Ce fut un travail fructueux, tant pour les nouveaux venus à ce genre de travail que pour les anciens.

Précision

Par souci d'honnêteté et pour donner à chacun son dû, nous voulons noter que ce n'est pas le seul syndicat mais toute la population d'Asbestos qui a souscrit \$40,000 à la construction du centre civique. Il reste vrai cependant que les ouvriers, immense majorité de la population, ont souscrit une part très importante de cette somme.

MONTREAL

Education

Pour une deuxième année, le Comité d'Education du Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal a organisé une série de cours pour les syndiqués de la métropole.

En effet, une quarantaine de membres de différents syndicats ont commencé à suivre, le 1er octobre, des cours sur le syndicalisme : économie politique, législation ouvrière, coopératisme, art de parler en public, doctrine sociale de l'Eglise, et ce tous les mardis et jeudis jusqu'aux fêtes pour reprendre ensuite en février 1954.

Nouvelle initiative

Les membres du Comité d'éducation, de concert avec les agents d'affaires des syndicats, donneront une série de dix cours aux délégués de départements des syndicats.

Le but est de donner plus de puissance et de vitalité aux syndicats qui veulent faire respecter efficacement leur convention collective de travail.

Ces cours ont débuté cette semaine et auront lieu à tous les quinze jours. Ils porteront sur

trois points : 1) l'étude de la brochure "Délégué de Département" fournie par le Comité d'Education de la C.T.C.C.; 2) étude des articles de la convention collective de travail en vigueur dans leur syndicat respectif; 3) rapport sur les griefs en cours dans les différentes entreprises.

Heureuse innovation

Le Comité d'éducation inaugure cette année une initiation syndicale qui aura lieu à tous les mercredis soirs au Conseil central, pour les nouveaux membres qui entrent dans un syndicat déjà fondé. Il y aura donc plus d'intérêt pour ces nouveaux membres à suivre les activités de leur syndicat.

Nous espérons donc que ces trois initiatives du Comité d'éducation auront d'heureux résultats pour que de plus en plus le syndicalisme pénètre dans notre société afin d'avoir la place qu'il mérite. Nous demandons donc à tous les officiers de syndicats de bien vouloir aider de toute leur force à la réussite de ces différents cours.

Chantiers

Le Syndicat national des employés de la Canadian Vickers, affilié à la Fédération de la métallurgie de la C.T.C.C., a commencé lundi à négocier une nouvelle convention collective de travail pour les 2,000 employés qu'il représente.

M. Ted Payne, agent d'affaires de ce syndicat, dit que les ouvriers demandent les mêmes salaires et conditions de travail qui prévalent dans les chantiers maritimes de l'Ontario. Ils désirent une réduction de la semaine de travail de 45 heures à 42 1/2 heures, avec même salaire hebdomadaire.

Ils demandent en plus une augmentation générale de 12 cents l'heure, deux congés payés additionnels, portant le nombre à

de **KUYPER** BLENDED GIN

La vraie saveur de Hollande

FONDEE EN 1695

DISTILLE AU CANADA

MOUVEMENT

A LA CHEMICALS

UN SYNDICAT INVESTIT 10% DE SON REVENU DANS L'EDUCATION

— Lenteur inexplicable des négociations —

Le Syndicat national des Travailleurs en Produits Chimiques de Shawinigan, qui groupe les 1,200 employés de la Shawinigan Chemicals Limited, a tenu récemment son assemblée générale annuelle pour l'élection de ses officiers.

Avant de procéder aux élections, l'assemblée a reçu et adopté le rapport d'activités annuelles de son conseil général.

Au nombre des éléments intéressants de ce rapport, soulignons que le conseil général a tenu au cours de l'année 23 assemblées dont deux conjointement avec les délégués de départements, alors que l'assemblée générale s'est réunie 6 fois; que le Syndicat a investi 10% de son revenu dans l'éducation de ses officiers et de ses membres; qu'il a participé à la fondation de la Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie Chimique; et qu'il a pris en main le problème de l'assurance-santé de ses membres.

Enfin, en marge des négociations entamées par ce syndicat le 2 février dernier et qui se poursuivent présentement devant un tribunal d'arbitrage, le rapport lu par le président général du Syndicat à l'assemblée de mercredi dernier contenait la déclaration suivante:

"Nous n'avons encore trouvé aucune explication pour justifier la lenteur avec laquelle la Compagnie a procédé aux négociations de cette année, et, à moins que celle-ci n'agisse prochainement de façon à nous convaincre du con-

sept; un plan d'assurance-maladie et une amélioration de la clause d'ancienneté.

Le syndicat désire aussi une plus grande sécurité syndicale. Le contrat de travail actuellement en vigueur prévoit la retenue irrévocable des cotisations syndicales, mais on veut, pour l'avenir, la formule Rand.

SHAWINIGAN

A Grand'Mère

Voici une nouvelle très importante pour la population ouvrière de Grand'Mère: un agent d'affaires se tiendra désormais en permanence à Grand'Mère tous les lundis, de 10 heures du matin à 9 heures du soir. Son bureau sera situé au numéro 580, 8e rue, à Grand'Mère, où est actuellement le bureau du syndicat de la pulpe et du papier. Tous les lundis, de 10 heures du matin à 9 heures du soir, un agent d'affaires se tiendra à la disposition de tous les ouvriers de la ville de Grand'Mère, pour répondre aux renseignements sur les contrats en vigueur dans les usines de Grand'Mère, sur la loi d'assurance-chômage, des accidents du travail, en un mot sur toutes les questions pouvant intéresser le souvriers de Grand'Mère. Ce service de renseignements gratuits fonctionnera tous les lundis, au 580, 8e rue, à partir de demain.

A la Canadian Resins

On annonce que les employés de la Canadian Resins ont décidé d'adhérer aux Services de Santé de Québec, société coopérative d'assurance-maladie ayant des groupes un peu partout dans la province. C'est le deuxième groupe important de la région entrant dans les Services de Santé de Québec, le premier étant celui de la Shawinigan Chemicals. Il est intéressant de noter que les Services de Santé paient les visites du médecin à domicile, chose qui est assez nouvelle, tout au moins pour notre région.

A la C.I.L.

Les négociations pour le renouvellement de la convention collective ont débuté mardi dernier. Le contrat expire le 18 novembre prochain. On sait que le syndicat réclame la semaine de 40 heures et une augmentation de 15% sur les salaires actuels.

traire, nous serons forcés d'interpréter sa conduite comme une participation au mouvement de résistance patronale qui s'accroît depuis quelques mois à l'endroit des revendications légitimes des travailleurs syndiqués, et qui semble être plus particulièrement dirigées contre les revendications des membres de la CTCC".

En plus du résumé des activités de l'année écoulée, le rapport contenait quelques projets pour l'année prochaine, au nombre desquels nous citons: La refonte de la constitution; la reclassification des tâches d'opération; une révision de notre technique de négociation.

Par ailleurs, le tribunal d'arbitrage composé de M. H. D. Woods, comme président et de Me Marcel Crête et Me Marc Lapointe respectivement arbitre patronal et arbitre syndical, ont tenu deux séances d'enquête à Shawinigan jeudi dernier pour entendre la preuve du syndicat dans son différend avec la Compagnie Shawinigan Chemicals Limited au sujet des conditions de renouvellement de la convention collective expirée depuis le 26 février dernier.

A l'ouverture de la première séance le procureur du Syndicat Me René Hamel, a déclaré au tribunal que si la compagnie était d'accord, le syndicat était prêt à considérer le travail fait au cours des 20 séances de négociations directes entre les parties et à accepter tous les compromis qui avaient été soumis et acceptés sous réserve par les représentants des deux parties à la table des négociations. Si la Compagnie avait accepté, seules les questions économiques auraient été soumises à l'attention du tribunal. Mais la Compagnie n'ayant réagi d'aucune façon devant cet offre, le Syndicat a commencé sa preuve sur chacun des amendements qu'il avait soumis à la Compagnie pour négociations le 22 janvier dernier. A date, le Syndicat a fait entendre deux témoins et déposé 20 exhibits à l'appui de ses revendications ayant trait à l'échelle mobile, au salaire garanti, aux fêtes chômées et payées, au plan de vacances payées, à l'ancienneté, la durée de la convention, aux primes d'équipes, à la procédure de règlements des plaintes, et à la sécurité syndicale. Le tribunal siègera de nouveau à Shawinigan vendredi le 9 octobre prochain. Le Syndicat terminera probablement sa preuve au cours des deux séances de vendredi prochain.

à-Caron, Inc., réunis en assemblée régulière à la salle des Syndicats nationaux à Jonquière, procédaient à l'élection de leurs officiers

M. Ambroise Réhel fut réélu à la présidence alors que M. Julien Sheehy fut élu à la vice-présidence. M. Léon-Maurice Gervais fut de même que M. Raymond Morin fut réélu comme secrétaire-trésorier. MM. Georges Gloutney, Paul Ouellet et Léo Caron furent choisis comme directeurs.

Au Conseil régional, les délégués du Syndicat seront MM. Ambroise Réhel et Julien Sheehy; MM. Léon-Maurice Gervais et Raymond Morin agiront comme substitués.

SAGUENAY LAC ST-JEAN

ELECTIONS

Mercredi soir, le 30 septembre 1953, les membres du Syndicat national des Employés des Pouvoirs Electriques de Shipshaw et Châte-

GROS REVENU

de \$100. et plus par semaine.

Les prix d'importateurs sur une grande variété de montres vous laisse jusqu'à 100% de profit. Demandez notre catalogue illustré gratuit.

Canadian Precise Watch Co., Yonge Arcade, Toronto.



Vendeur autorisé
CHEVROLET et OLDSMOBILE
CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange
GENERAL MOTORS

Autos usagées
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,
MONTREAL



A MONTREAL

PREMIERE CONVENTION A LA PACKARD SHOE

Une première convention collective de travail vient d'être signée entre la compagnie L. H. Packard Co. Ltd., et quelque 200 employés représentés par le Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Montréal Inc.

Le contrat qui prend effet le 1er octobre 1953, comporte les avantages suivants: a) sécurité syndicale; b) retenue syndicale irrévocable; c) maintien d'affiliation et préférence à l'embauchage; d) une clause de séniorité; e) procédure de règlement de grief, avec sentence arbitrale obligatoire; f) s'il est prouvé qu'un congédiement est injuste, l'employé sera réinstallé à ses fonctions sans perte de salaire.

En matière de salaire, une augmentation de .05 sera versée à tous les employés travaillant à l'heure. La clause 6 du décret 3003 disparaît. Les minimums pour les employés travaillant à la pièce seront les suivants:

Classe 1, \$1.40; classe 2, \$1.20; classe 3, \$1.00; classe 4, \$0.80; classe 5, \$0.60; ajustage, classe A, \$0.85; classe B, \$0.75; classe C, \$0.60.

Le contrat prévoit encore la défense de réduire les taux à la pièce ou les taux horaires; un boni de \$10 à la naissance d'un enfant d'un des employés et un autre boni de \$10 à l'occasion du mariage d'un employé. Une journée de congé payée à l'employé lors du

décès soit du père, de la mère, du conjoint ou d'un enfant.

Le contrat prévoit la réduction de la semaine de travail de 43 heures à 45 heures, temps et demi après une journée de travail de neuf (9) heures ainsi que le samedi toute la journée. Deux semaines consécutives de vacances seront accordées en juillet. Fêtes chômées et payées: le Vendredi Saint, la Fête du Travail et l'Immaculée-Conception. (La Fête du Travail 1953 sera payée rétroactivement.)

Un plan d'assurance-santé sera payé à 50% par l'employeur et à 50% par l'employé.

Le contrat a été signé pour une période de 12 mois.

Les négociateurs pour la compagnie étaient: M. L.-H. Packard, président, M. Arthur Simoneau, gérant, tandis que le syndicat était représenté par Me Jean-Paul Geoffroy, conseiller technique de la C.T.C.C., M. Jude Poulin, organisateur pour la Fédération Nationale du Cuir et de la Chaussure, et M. Philias Perron, agent d'affaires. Me Marcel Lafontaine agissait pour l'Association patronale des Manufacturiers de Chaussures de Québec.



La perle de la semaine à peine besoin de commentaires. Qu'on lise seulement la nouvelle suivante parue dans les journaux:

M. Benoit Levasseur, président de l'Association des employés civils de Québec, a annoncé hier soir que son groupement, qui compte 7,000 membres, quittera le Conseil canadien des Associations de fonctionnaires provinciaux.

Il a déclaré que la décision a été prise parce que le conseil canadien "d'un groupement où l'on échangeait des idées", tend à devenir "une association nationale de fonctionnaires provinciaux".

En même temps, M. Levasseur dit que l'A.E.C. et l'Association des fonctionnaires provinciaux de Montréal tenteront de former une Fédération des employés civils de la province de Québec.

M. Levasseur explique que cette Fédération grouperait l'A.E.C., le groupement montréalais, fort de 3,000 membres, et environ 3,000 autres employés à Hull, Saint-Hyacinthe et Sherbrooke, "ainsi que des associations qui pourraient être formées dans d'autres villes".

Il a ajouté qu'un comité serait formé pour étudier le projet d'une Fédération. Ce comité compterait le premier ministre Duplessis, M. Paul Lécavalier, président de l'Association montréalaise, Me Maurice Nantel, du département du procureur général, et M. Levasseur.

M. Duplessis, membre d'un comité chargé de la fondation d'un organisme syndical, cela serait le comble du comique si ce n'était pas si triste, si nous ignorions surtout le sort ignoble et les traitements de famine imposés à nos fonctionnaires provinciaux.

A moins qu'ils n'élisent M. Duplessis à la présidence. Après tout, il se pourrait bien que ce dernier montre des dispositions pour la direction d'un comité de boutique.

SOIREE DE LA VICKERS



A l'occasion de la reprise des négociations, les employés de la Vickers se sont rencontrés en une soirée de fête pour célébrer l'année écoulée. On voit ici, en compagnie de M. et Mme F. Clark (de dos) l'agent d'affaires du syndicat, Paul Laframboise et son épouse (au centre).

L'Assurance que nous cherchions!

— Enfin, un plan "familial" —

La CTCC s'est préoccupée à plusieurs reprises du problème de l'assurance-vie en fonction des besoins de la classe ouvrière.

Elle s'est rendu compte que la grande majorité des familles de travailleurs ne possédaient pas suffisamment d'assurances ou n'en avaient pas du tout et que, souvent, advenant la mort prématurée du père, ces familles restaient dans des conditions très pénibles, qui entraînaient la dislocation du foyer, le placement des enfants, le recours à l'assistance publique, l'abandon de l'école par les enfants, la disparition rapide d'épargnes quelquefois amassées à coups de sacrifices.

Notre problème

La CTCC a réalisé également qu'il n'existait guère de "plans" d'assurance susceptibles de protéger efficacement la famille ouvrière, tout en étant à la portée de la bourse des travailleurs. En effet, la plupart des formules d'assurance, copiées sur des systèmes d'origine américaine, s'adaptent plutôt mal à un milieu où la famille nombreuse reste de règle. Les statistiques mémographiques indiquent clairement, par exemple, que le nombre d'enfants par famille est sensiblement plus élevé dans le Québec que dans l'Ontario. Tout en tenant compte du fait que la population de notre province est de quinze pour cent inférieure à celle de l'Ontario, il y a dans la province de Québec 143,969 familles de plus de trois enfants, tandis qu'on n'en trouve que 87,856 en Ontario.

Ce n'est pas un secret non plus que, en dépit de ce que peuvent prétendre les adversaires de notre mouvement syndical, les salaires sont plus bas dans le Québec que dans l'Ontario. Le Travail a publié sur le sujet l'hiver dernier une étude analytique que personne n'a contredite.

Tout en travaillant d'arrachepied à faire disparaître cet écart, la CTCC n'ignore pas pour autant les problèmes particuliers que cette situation pose à la majorité des familles du Québec.

Une formule

Or, le problème de l'assurance en est un, et un d'importance. C'est pourquoi notre mouvement ne peut qu'apprécier favorablement le fait que l'Assurance-Vie Desjardins s'est penchée à son tour sur cette question, répondant ainsi à un vœu exprimé par le fondateur des Caisses populaires, le commandeur Alphonse Desjardins, qui déclarait un jour : "L'Assurance-vie est la fortune de ceux qui n'en ont pas. C'est la seule garantie efficace des enfants et des veuves contre la pauvreté".

Partant de cette constatation qui se vérifie encore aujourd'hui, l'Assurance-Vie Desjardins s'est mise à la recherche d'une formule d'assurance qui permettrait d'assurer la sécurité relative des familles à revenus modestes.

Cette formule n'est pas exclusive, évidemment, à la famille ouvrière, mais dans les conditions présentes, il ne fait pas de doute que celles-ci sont les premières et les plus nombreuses à en bénéficier.

...familiale

Ce qu'il importe de mettre en lumière dans cette formule, c'est son caractère familial, le soin que l'on a mis à assurer la sécurité relative de la famille, advenant le décès prématuré du père, tout en essayant de garder au plus bas prix possible cette assurance.

liale augmente, se stabilise et diminue dans la même proportion que le chef de famille se doit de protéger son épouse et ses enfants.

Pour établir ce système, l'Assurance-Vie Desjardins a fait une étude détaillée des responsabilités de la famille à partir du mariage ou de la naissance du premier enfant jusqu'au moment où le dernier-né sera en mesure de gagner sa vie. Pour faire face à cette responsabilité, le projet d'assurance comprend une rente mensuelle qui commence à \$25.00 par mois si le décès survient dans les deux premières années. Cette rente augmente ensuite graduellement jusqu'à \$75.00 par mois à la neuvième année, montant où elle se maintient jusqu'à la vingtième année inclusivement, pour ensuite diminuer graduellement jusqu'à \$25.00 par mois, alors qu'elle vient à échéance.

c) Ce plan comprend aussi une assurance sur la vie des enfants vivants ou à naître, légitimes ou légalement adoptés, quel que soit leur nombre. Ceux-ci sont assurés de leur naissance jusqu'à l'âge de 21 ans pour une somme de \$500 conformément aux prescriptions de la loi générale. Ils demeurent assurés quand même, advenant le décès du père ou son invalidité totale.

d) Enfin, le plan comprend une assurance de \$500 sur la vie de la mère, cette assurance étant payable à son décès, peu importe l'âge, et cette assurance, comme celle des enfants, demeure en vigueur sans versement de primes advenant la mort du père.

Cette assurance a été établie également dans le but de la rendre facile d'accès aux familles à revenus modestes. C'est pourquoi le coût n'en est pas très élevé.

En quoi consiste-t-elle exactement ?

A protéger la famille le plus adéquatement possible, à l'époque de la vie où les charges familiales sont les plus fortes.

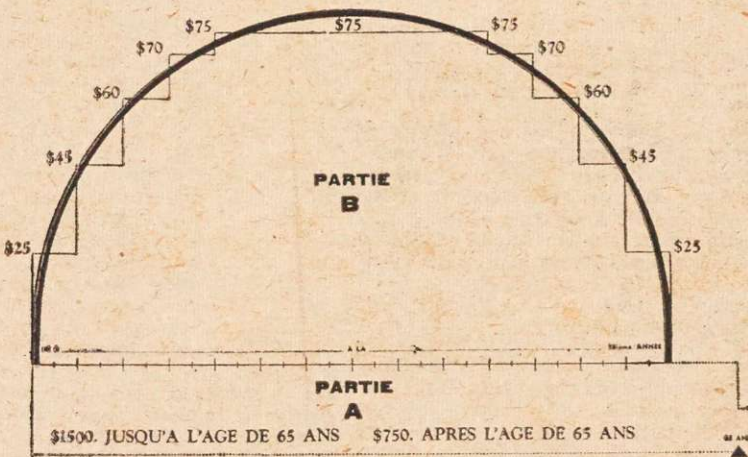
Le "plan d'assurance familiale" comprend quatre parties.

a) Une assurance de \$1,500 sur la vie du père. Cette assurance diminue à \$750 à l'âge de 65 ans et est payable immédiatement au décès, peu importe l'âge.

Cette assurance, dont la moitié a un caractère temporaire, a pour but de permettre, à la mort du père, de solder les frais de la maladie et des funérailles, sans que la famille soit obligée d'y consacrer les épargnes accumulées.

b) Une rente mensuelle sur la vie du père variant de \$25.00 à \$75.00 par mois.

C'est ici qu'on trouve la partie la plus importante de ce plan d'assurance. En effet, la rente fami-



Le plan familial d'assurance-vie Desjardins tient compte de la courbe des responsabilités du père de famille. La somme de la rente familiale, versée à l'épouse en cas de décès du père, varie selon cette courbe, comme l'indique le graphique ci-dessus.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur
GERARD PELLETIER
Administrateur :
MARCEL ETHIER
Rédacteur en chef :
ANDRÉ ROY
Publiciste
ROGER MCGINNIS
Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny,
Montréal — FA. 3694
Abonnement : Un an, \$1.50;
le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée 434 Notre-Dame est, Montréal. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministre des Postes, Ottawa

NEWS DIGEST

On Strike

Beauharnois and Crabtree Paper Mills workers are still on strike. Approximately 600 employees of the Howard Smith Co. (owner of both plants) are striking for parity of wages with the other workers employed by the company in other plants. Negotiations, conciliation and arbitration failed to bring about a satisfactory offer from the employer.

Arbitration in Shawinigan

Shawinigan Chemical Workers are submitting their case to an arbitration board, after long delays at the preliminary stage of negotiation and conciliation. Demands concern the following points: escalator clause, guaranteed annual income, paid holiday, seniority rights, night shifts premium, grievances procedure and union security.

Savings Dpt.

Arvida officers of the Aluminum workers have been campaigning, ever since the last agreement was signed, in favor of savings accounts for union members. The results are impressive: more than \$300,000 dollars have been deposited at the Credit Unions by the workers who had received back-pay bundles. The campaign is still going strong.

First Contract with Packard Shoe

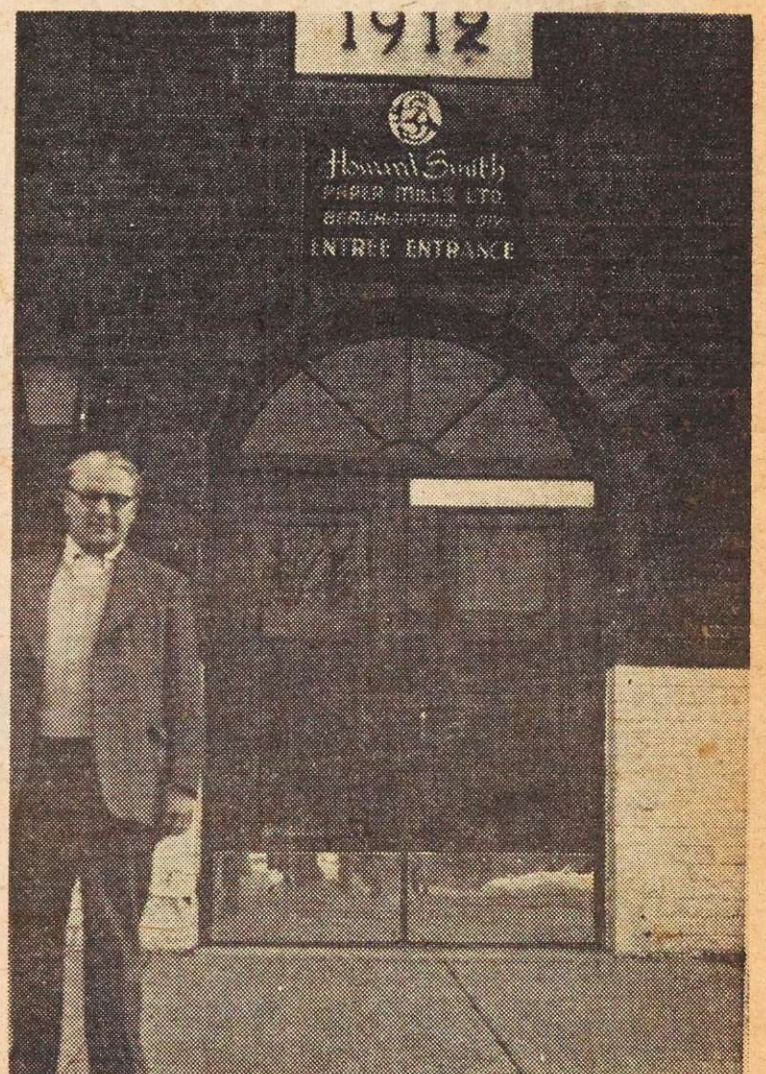
The employees of the Packard Shoe Co. have just signed their first collective agreement. Many improvements to their wages and working conditions are the result.

Negotiations in the Shipyards

Vickers employees have been busy last week. First, they held their first get-together dance, attended not only by members but as well by representatives from all over the province.

On the serious side, negotiations of a new agreement covering the 2000 odd Vickers employees are now on the way. In short, the union demands: same salaries and working conditions enjoyed by Ontario Shipyard workers; reduction of working week from 45 to 42½ hours with full compensation; 12 cents an hour general increase; two more paid holidays; improved seniority clause; insurance plan and Rand formula for union security.

A BEAUHARNOIS



Dépêché sur les lieux, au début de la semaine, le reporter du TRAVAIL n'a trouvé devant l'usine en grève de Beauharnois qu'un seul piqueur : le président du Syndicat, Bergevin. C'est que la plupart des autres grévistes s'étaient trouvés du travail : récolte des pommes, construction, etc. D'autre part, comme c'était lundi, les syndiqués avaient négligé le piquetage pour leurs devoirs domestiques. La grève est en bonne santé...

André ROY